

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 5 avril 2018
Rapporteur :
Monsieur Jean-Hubert
PETILLON**

N° 3

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 11/04/2018
- la transmission au contrôle de légalité le : 10/04/2018
(accusé de réception du 10/04/2018)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Signature de deux marchés publics après consultation et d'un avenant

Il s'agit d'autoriser la signature de deux marchés publics et d'un avenant :

- **Fourniture de documents pour les médiathèques ;**
- **Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'école européenne supérieure d'art de Bretagne (EESAB) ;**
- **Avenant au marché de travaux pour la construction du pôle socio culturel de Briec.**

Lors de ses réunions des 15 et 22 mars 2018, la commission d'appel d'offres a attribué les marchés publics suivants :

Fourniture de documents pour les médiathèques de la communauté d'agglomération de Quimper : documents sonores et textes enregistrés pour adultes et enfants.

Le présent accord-cadre a pour objet la fourniture de documents pour les médiathèques de la communauté d'agglomération de Quimper : documents sonores et textes enregistrés pour adultes et enfants.

Il s'agit de documents sonores de musique classique, de musique contemporaine, de jazz, de blues, de gospel, de musiques du monde (dont bretonnes et celtiques), de variétés internationales (rythm'n'blues, soul, funk, rap, hip-hop, reggae, variétés françaises, musiques électroniques, musiques fonctionnelles, musiques de films, musiques pour enfants, phonogrammes non musicaux).

Cette consultation fait suite à une précédente procédure déclarée sans suite (conseil communautaire du 12 décembre 2017).

Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande avec un montant minimum et un montant maximum annuel avec un opérateur économique en application des articles 78 et 80 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Il a été passé en appel d'offres ouvert en application des articles 25 et 66 à 68 du décret 2016-360 du 25 mars 2016.

Les montants annuels sont les suivants :

Intitulé du lot	minimum HT	maximum HT
Documents sonores et textes enregistrés pour adultes et enfants	10 000 €	60 000 €

Le contrat sera conclu à compter de sa date de notification jusqu'au 16 février 2019 puis sera reconductible par 2 fois par période de 12 mois.

L'attributaire est le suivant :

- GAM sis 3 Avenue de la Mandallaz 74008 Annecy cedex sur la base du détail estimatif de 662.63 euros TTC.

Mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'école européenne supérieure d'art de Bretagne (EESAB) de Quimper - phase offre

Par délibération du 28 septembre 2017, le conseil communautaire a approuvé l'enveloppe financière et le programme de travaux pour garantir accessibilité, sécurité et meilleure fonctionnalité de l'école et a autorisé le lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre sous la forme d'une procédure concurrentielle avec négociation en application des articles 71 à 73 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Après avis de la commission d'appel d'offres du 7 décembre 2017, trois candidats ont été admis à soumissionner.

Les offres initiales ont été ouvertes le 1^{er} février 2018 et ont fait l'objet d'une étape de négociation afin d'aboutir à des offres finales.

L'attributaire est :

- Equipe n°7 : SABA (architecte mandataire) – 8 rue Combat des Trente 22000 Saint-Brieuc / Ingétudes Ouest / Armor Ingénierie ; sur la base d'un montant provisoire de rémunération de 99 868 euros HT soit 119 841,60 euros TTC.

Avenant n°3 au marché pour la construction du pôle socio culturel – lot 14 électricité

Le marché pour la construction du pôle socio culturel de Briec – lot 14 électricité a été notifié à l'entreprise SAS LE BOHEC pour un montant initial de 170 070,06 euros HT par l'ex communauté de communes du Pays Glazik.

En cours d'exécution du marché et à la demande de l'APAVE, des travaux supplémentaires ont été nécessaires pour un montant de 4 331,42 euros HT.

Le nouveau montant des travaux s'élève à 181 823,42 euros HT (y compris avenants 1 et 2), soit une augmentation du montant initial de 6,91%.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le président à signer les deux marchés publics et l'avenant.